

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES – En nous passant commande, le client adhère sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Ces conditions sont applicables à toutes marchandises et à tous travaux. Des dérogations aux présentes conditions générales de vente ne sont valables que si elles ont été expressément convenues par écrit. Les conditions du client, notamment celles qui seraient imprimées sur ses formulaires de commandes et qui seraient en contradiction avec nos propres conditions générales, ne sont valables que si elles ont été expressément reconnues par nous. Le fait de ne pas prévaloir à un moment donné des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à le faire ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. OFFRE ET CONTRAT DE VENTE – A l'exception des offres expressément qualifiées de fermes, nos offres sont sans engagement. Les commandes ne sont valablement acceptées que lorsqu'elles ont été confirmées par nous, soit par écrit, soit par la remise de la marchandise à un transporteur. Les illustrations, les dessins et les croquis ainsi que toutes les cotes et indications de poids sont approximatifs et sans engagement. Nous nous réservons le droit d'apporter à nos articles toutes modifications que nous jugerions utiles dans les dimensions, la conception, la présentation, la désignation et cela sans que nous soyons contraints d'aviser nos clients. Nous nous réservons expressément le droit de propriété sur toute la documentation remise (offres, schémas, dessins, illustrations, imprimés, etc....). Sauf notre assentiment écrit, elle ne doit être ni copiée, ni rendue accessible à des tiers ou utilisée à d'autres fins, notamment à une fabrication propre. Nous nous réservons le droit de livrer des quantités différentes de celles commandées dans la limite de plus ou moins 5% si la commande concerne des articles sur devis dont le prix ne figure pas sur nos tarifs imprimés.

3. PETITE COMMANDE – les commandes inférieures à 500€ ht, notamment pièces détachées et accessoires, sont payables d'avance. La marchandise sera adressée à réception du règlement.

4. PRIX – NOS PRIX S'ENTENDENT DEPART USINE, HORS TAXES, EN EUROS, frais d'emballage, de transport, de douane et autres frais en sus à la charge du client. Ils sont payables nets sans aucune déduction. Ils sont seulement indicatifs, la facturation ayant lieu aux conditions du tarif en vigueur le jour de la livraison. Les suppléments pour des marchandises livrées FRANCO, FOB, C&F, etc, sont également sans engagement et seront majorées le cas échéant dans la mesure des augmentations de tarif afférentes survenues entre le moment de l'offre et celui de la livraison..

5. CONDITIONS DE PAIEMENT – France : 50% du montant des factures est exigée à la commande ; le solde est à régler à la livraison de la marchandise. cela sans déduction aucune. Le lieu de paiement est notre domicile commercial. Le règlement se fait par chèque ou virement bancaire.

Nous nous réservons le droit de solliciter le règlement de nos factures soit par Lettre de Change Relevé (LCR) magnétique, soit par traite acceptée stipulée sans frais, soit par tout autre mode de paiement préalablement convenu avec le client.

CE et ETRANGER : Paiement selon accord

En cas de livraisons partielles, les paiements doivent correspondre à l'importance de chaque livraison. Les paiements sont dus, même en cas de livraison partielle des marchandises et pour le montant des factures correspondantes. L'obligation de paiement est remplie dans la mesure où des euros ont été mis à notre disposition en France. Les termes d'échéance doivent être respectés même si le transport, la livraison, le montage, la mise en service ou l'enlèvement des marchandises ont été retardés. Toute rétention ou réduction de paiement de la part du client en raison de réclamations, de prétentions ou de créances en contrepartie non reconnues par nous est irrecevable. A défaut de paiement aux échéances, l'intérêt court de plein droit au taux des avances de la Banque de France majoré de 2 points.

6. RESERVE DE PROPRIETE – Toutes les marchandises livrées par nous restent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix de ces marchandises par l'acquéreur. Néanmoins, l'acheteur assume, dès délivrance, l'entière responsabilité des dommages que ces marchandises pourraient subir ou occasionner. Au cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de reprendre immédiatement la marchandise livrée.

7. EXPEDITION ET LIVRAISON – Le lieu de livraison est notre usine ou nos magasins. La date de livraison s'applique toujours à la date de mise à disposition dans notre usine ou nos magasins ou éventuellement à la date d'expédition, si l'ordre d'expédition est donné. Les délais de livraison indiqués seront observés dans la mesure du possible, mais sont toutefois sans engagement. Un retard de livraison ne donne au client le droit ni de se dédire du contrat, ni d'exiger le remboursement des dommages directs causés par le retard. Si les marchandises prêtes à livrer ne peuvent l'être à la date prévue pour une raison ne pouvant nous être imputée, leur stockage chez nous ou chez un tiers a lieu à la charge et aux risques et périls du client. Dans le cas où le client ne prendrait pas la livraison dans la huitaine de l'avis l'informant que le matériel commandé est à sa disposition, la résolution de la vente pourra avoir lieu de plein droit, sans sommation, au profit de notre société, si celle-ci la réclamait. Notre société se réserve alors le droit de disposer du matériel et de réclamer au client paiement d'une indemnité au moins égale à 20% du montant HT de la commande.

8. TRANSPORT ET ASSURANCES – Il incombe au client d'assurer la livraison contre les dommages de toutes sortes. Les desiderata particuliers relatifs à l'expédition et à l'assurance doivent nous être communiqués au plus tard 5 jours avant la date d'expédition prévue. Sauf indication particulière nous expédions par les moyens qui nous paraissent les plus économiques. Tous les envois voyagent à partir de l'instant où ils ont quitté nos ateliers ou nos magasins aux risques et périls du client et cela même dans le cas où le transport, l'assurance, le montage, etc, sont inclus dans le prix des marchandises. Nos clients sont priés de vérifier leurs colis à l'arrivée. Le déchargement des marchandises est toujours pris en charge par nos clients. Les réclamations ayant trait au transport doivent être adressées sous 48 heures et par lettre recommandée au transporteur, dès réception de la marchandise ou des documents d'expédition. Au cas exceptionnel où notre société exposerait l'avance de débours, frais de douane ou frais de transport, le client devrait opérer le remboursement dans les huit jours de l'envoi des justificatifs, et cela avec des intérêts par mois de retard suivant la huitaine susdite, calculés selon le taux en vigueur pendant la période concernée.

9. DELAI DE RECLAMATION – Pour être admise, toutes réclamations à l'exception de celles relatives au transport prévues au N°8 ci-dessus doivent être formulées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 8 jours de l'acceptation par le client de la marchandise livrée par le transport.

10. RETOURS – Avant son exécution, tout retour de marchandises devra avoir été expressément approuvé par nous par écrit et ne pourra concerner que des marchandises neuves. Tout retour de marchandises, pour une cause qui ne nous est pas imputable devra être effectué en franco. Le crédit éventuel suite à un retour de marchandises, si notre responsabilité n'est pas en cause, sera calculé sur la base du prix facturé, déduction faite de remise en stock, transport, manutention intervenue, nettoyage, montage. Cette déduction sera dans tous les cas au minimum de 20% du prix facturé. Dans tous les cas, le crédit sera réalisé en marchandises.

11. CLAUSES PENALES – Hormis les cas d'ores et déjà prévu au N°7 ci-dessus, l'acheteur qui ne remplirait pas ses obligations contractuelles dans les délais prévus devra payer à notre société, à titre de dommages intérêts, un montant correspondant au minimum à 20% du montant HT de la commande. Le cas échéant, et en cas de préjudice plus important, notre société en réclamera indemnisation tel qu'il appartiendra. La présente clause sera notamment applicable en cas de revendication de la marchandise sur fondement du N°6 ci-dessus. Dans cette hypothèse, notre société pourra conserver les sommes versées par l'acheteur en exécution du contrat jusqu'à ce qu'il ait été statué sur les dommages intérêts qui nous sont dus pour inexécution du contrat. En outre, un abattement de 25% par an de la valeur du matériel repris sera appliqué pour vétusté. Toute année entamée compte comme année complète.

12. TRIBUNAL COMPETENT – En cas de contestation de toute nature, les tribunaux compétents sont ceux du siège de notre société, droit valable : droit français, même en cas de pluralité de défendeurs et en cas d'appel en garantie. Toute clause contraire apposée sur formulaire de notre cocontractant est nulle et non opposable à la clause attributive exclusive de juridiction du siège de notre société. Le fait par nous d'accepter en règlement des traites acceptées par nos clients, n'opère ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

13. En cas de difficultés d'interprétation des textes données en 2 langues de nos conditions générales de vente, le texte français est seul valable.